



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Montauban, le 27 mars 2020

Mesures de soutien à la production locale

Le préfet de Tarn-et-Garonne, en lien notamment avec les partenaires agricoles dont la Chambre d'agriculture, met en place des actions pour soutenir notre production locale dans le contexte actuel.

Les marchés alimentaires

Par décret du 23 mars, publié au Journal Officiel du 24 mars, le ministre des solidarités et de la santé a interdit la tenue de marchés, couverts ou non, quel qu'en soit l'objet, sur le territoire de la République.

Toutefois, à la demande des maires, les préfets peuvent accorder une autorisation d'ouverture pour des marchés alimentaires qui répondent à un besoin d'approvisionnement de la population locale. Il appartient aux maires de veiller au respect des modalités d'organisation (contrôles d'accès, espacement des étals, gestion des files d'attente...) propres à garantir la sécurité des populations, et au respect des gestes barrière. Ces modalités sont détaillées dans un guide méthodologique disponible grâce au lien suivant > <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/covid19>.

Les demandes de dérogation sont étudiées au cas par cas, notamment à la lumière des dispositions de sécurité mises en place et des conditions locales d'approvisionnement alimentaire.

A ce titre, le préfet de Tarn-et-Garonne a recensé une vingtaine de demandes à ce stade, et a d'ores et déjà accordé une dérogation pour la tenue des marchés alimentaires des communes suivantes :

Arrondissement de Montauban

- Caylus
- Finhan
- Grisolles
- Laguépie
- Monclar-de-Quercy
- Montpezat-de-Quercy
- Saint-Antonin-Noble-Val
- Réalville
- Varen

Arrondissement de Castelsarrasin

- Angeville
- Auvillar
- Cazes-Mondenard
- Lauzerte
- Montaigu-de-Quercy
- Roquecor
- Saint-Nicolas-de-la-Grave

D'autres demandes sont en cours d'examen et la liste est actualisée au fil de l'eau sur le site internet de l'Etat : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/covid19>.

La mise en place de plateformes locales et régionales pour la distribution

⇒ Une solution de vente est proposée aux producteurs locaux sur le site de Bexianis (à Montbeton), grâce au concours de la Chambre d'agriculture – <https://agri82.chambre-agriculture.fr/>. Elle a pour objectif de mettre en relation ces producteurs avec les gestionnaires de la grande distribution locale, pouvant s'engager à acheter et écouler leurs produits.

> Contact utile pour les producteurs : Agnès Lavie – alavie82@gmail.com – 06.08.42.00.36

Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 05 63 22 82 17 | 05 63 22 82 18 pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr

⇒ Le préfet a par ailleurs demandé à la Chambre d'agriculture de coordonner, avec les communes qui le souhaitent, la mise en place des "**drive fermiers**" qui pourraient s'organiser localement, en connaissance des contraintes des producteurs et des mesures sanitaires à respecter.

⇒ Une solution de vente est également proposée aux producteurs locaux par la Chambre de commerce et d'industrie, via les commerçants locaux prêts à écouler ces productions dans leurs magasins et se faisant connaître par le biais de la plateforme Ecoboost de la CCI.

> Contact utile pour les commerçants : Mathieu Albert – m.albert@montauban.cci.fr – 07.63.72.53.00

⇒ Enfin, une solution de vente est proposée au niveau régional aux producteurs et commerçants locaux, prêts à assurer une livraison de leurs produits.

Ces derniers s'inscrivent sur la plateforme en ligne solidarite-occitanie-alimentation.fr et remplissent un formulaire indiquant les produits proposés à la livraison ainsi que les lieux et jours de livraison. Il est ainsi possible de géolocaliser les producteurs et commerçants livrant près de son domicile sur une carte interactive, et de les contacter par mail ou téléphone afin de passer sa commande.

> Contact utile pour les producteurs et commerçants : contact@solidarite-occitanie-alimentation.fr

Il est rappelé que toutes ces initiatives, à l'instar de l'appel aux grandes et moyennes surfaces de vente alimentaire lancé par le préfet de Tarn-et-Garonne le 24 mars dernier, et visant à les inciter à s'approvisionner localement, ont pour objectif de concilier approvisionnement de la population dans de bonnes conditions sanitaires et préservation du tissu économique de producteurs.

Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 05 63 22 82 17 | 05 63 22 82 18 pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr